



St Paul en Pareds

Samedi 9 avril 2016

63^e grand prix cyclistes

Course 2-3-J

Dimanche 10 avril 2016

2^e GRAND PRIX JUNIORS

76 Kms en ligne à travers le haut bocage et 3 tours de 8 Kms

Course d'attente Cadets



©Joël Raul Vélopressecollection

Dotation : Grille 459€

Grimpeur 175€/5 prix

Point chaud 100€/4 prix

Meilleure équipe 120€/3 prix

Inscription internet, organisée par le Vélo Club Herbretais, Vendée
Renseignements : Bobinet Eric: 0626277138 bobinet.eric@wanadoo.fr
Daviaud Rodolphe: 0609475682 rodolphe.daviaud@orange.fr

2^e GRAND PRIX JUNIORS

DE ST PAUL EN PAREDS

10 Avril 2016

Contrôle Technique : Vélo Club Herbretais

Règlement

Course réservée aux Juniors.

Parcours composé d'1 boucle de 76 km + 3 tours de 8 km. Distance totale de 100 km. Départ réel 14h50.

Départ et arrivée à St Paul en Pareds.

Le dépannage sera assuré par 3 voitures neutres.

Il se fera par l'arrière et à droite. Le coureur devra rentrer par ses propres moyens. Les coureurs devront fournir leurs roues de dépannage. Les clubs ayant engagés 5 coureurs et plus pourront assurer leur dépannage derrière les voitures neutre. Une réunion des directeurs sportifs aura lieu à 13h15 à la permanence des dossards.

Le ravitaillement au peloton sera autorisé à partir du 50^{ème} km jusqu'au premier passage sur la ligne d'arrivée.

Tout coureur ne se trouvant plus dans l'échelon course, devra respecter le code de la route.

Tout coureur retardé de plus de 10 minutes, sera déclaré hors course et devra rendre son dossard.

Les dossards et plaques de cadre devront être restitués au podium d'arrivée, ou au véhicule balai, sous peine d'amende.

Tout coureur appelé pour la cérémonie protocolaire, aussitôt après l'arrivée, devra s'y rendre en tenue cycliste.

Les coupes et trophées seront remis au podium. Les coureurs absents au protocole ne se verront pas remettre leurs primes.

La remise des dossards et le contrôle antidopage se situe à la salle du prieuré, 500m avant l'arrivée, accès fléché.

Sécurité

La protection et l'encadrement de la course seront assurés par 8 motards de Vendée Sécurité Course. Les carrefours non prioritaires seront gardés par des signaleurs. Les îlots directionnels et ronds-points seront contournés par la droite. Tout coureur ne respectant pas le code de la route sera exclu.

Les passages dangereux seront signalés par des motards. Ils se situent à :

Traversée de La Pillaudière rétrécissement de la chaussée au 12^{ème} et 31^{ème} km.

Traversée de Rochetjoux rétrécissements de chaussée au 20^{ème} km.

Traversée du Pas Français descente dangereuse et virage à gauche au 59^{ème} km.

Récompenses

Classement individuel : Grille FFC 459€ sur 20 coureurs.

Class points Chauds : 100€ sur 4 coureurs, soit 40-30-20-10€ + Trophée au 1^{er}.

Points chauds à : l'entrée de la Jonchère km 28,1

(5-3-2-1 points) : direction St Mars Km 40,7

: A St Paul (1^{er} passage sur la ligne d'arrivée) km 76.

Classement grimpeurs : 175€ sur 5 coureurs, soit 60-40-30-20-15€ + 1 trophée au 1^{er}.

Grimpeurs à : à la boulangerie St Paul Km 12,9 et 32,9.

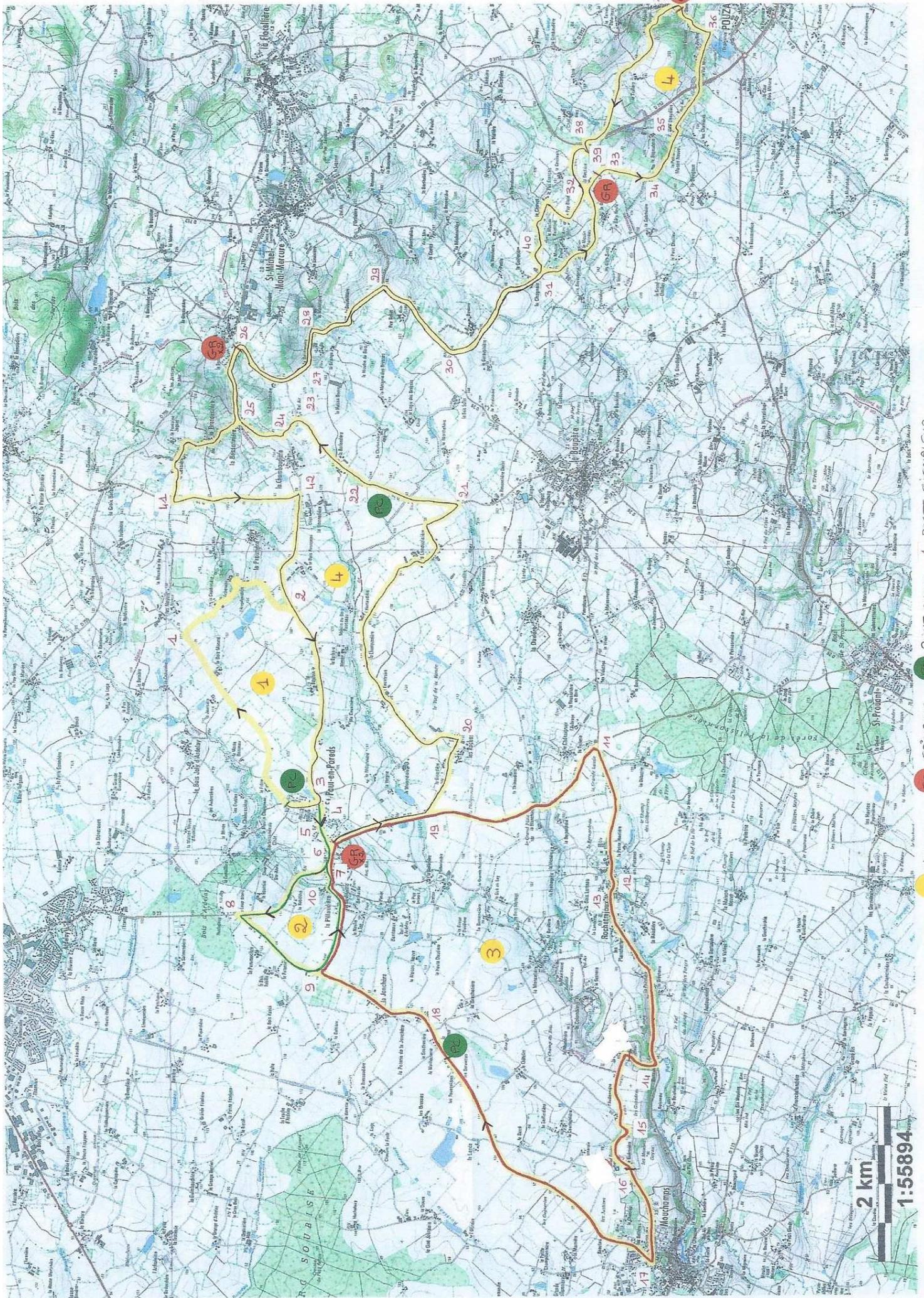
(6-4-3-2 points) : à L'Epaud km 44.5 et 67.

: à la Boctière Km 52.

: à Pouzauges km 56.

Classement par équipe : sur 3 équipes, 60-40-20€, classement par cumul des places sur 3 coureurs + trophée à la 1^{ère}

Primes : sur la ligne d'arrivée selon déroulement de la course.



CIRCUIT
GRANDPÉUR
GRANDPÉUR
POSTE CHAUD

2 km
1:55894

